

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/12/05/2018032499/justel>

Dossier numéro : 2018-12-05/01

Titre

5 DECEMBRE 2018. - Arrêté ministériel établissant la liste des substances et méthodes interdites pour l'année 2019

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 13-01-2020 inclus.

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Publication : Moniteur belge du 19-12-2018 page : 101003

Entrée en vigueur : 01-01-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2019-12-18/13, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2020>